



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouméa, le 27 septembre 2008

Goro Nickel a signé un Pacte inédit pour un Développement Durable du Grand Sud, au bénéfice de ses populations locales

Ce 27 septembre 2008, Goro Nickel a signé un accord, dénommé « Pacte pour un Développement Durable du Grand Sud », avec les Chefferies du Sud, l'Aire Djubéa Kapone, les sénateurs coutumiers de l'Aire Djubéa Kapone et le Comité Rhéébù Nùù.

Ce pacte met en place un accord inédit, participatif et consensuel en Nouvelle-Calédonie, au bénéfice des populations locales du Grand Sud.

Il prendra effet au démarrage des opérations commerciales de l'usine de Goro Nickel.

Il inscrit l'activité minière et industrielle de Goro Nickel dans le Grand Sud, selon les grands principes du développement durable.

Il marque l'engagement volontaire et responsable de Goro Nickel, pour une durée de 30 ans.

«En industriel responsable, la Société Goro Nickel a considéré que sa responsabilité sociale, dans le cadre du développement durable, impliquait non seulement la performance économique mais également de faire profiter les populations locales de l'activité économique générée. C'est une démarche innovante, proposée pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, qui s'inscrit également dans les engagements de Vale et ses entités, dans le monde : la participation des populations locales à la gestion durable des retombées économiques et sociales des projets miniers et métallurgiques, et au respect de l'environnement. Nous sommes fiers de pouvoir célébrer aujourd'hui avec nos partenaires la signature officielle de ce pacte » a déclaré Michel Sylvestre, Directeur Général de Goro Nickel.

Le pacte prévoit la mise en place d'un « schéma » participatif qui propose un ensemble d'engagements fondés sur la nécessité d'impliquer des populations voisines dans la surveillance environnementale, de contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie et de leur permettre d'être actrices de leur développement sur le long terme.

Ce schéma bénéficiera aux parties prenantes suivantes : les habitants des communes de Yaté et du Mont-Dore, et plus particulièrement des tribus de Goro, Touaourou, Waho, Unia, Ile Ouen, Saint-Louis, La Conception, l'Ile des Pins et Païta.



Le dispositif envisagé repose sur les trois piliers indissociables du développement durable que sont le développement social et culturel des communautés, la protection de l'environnement et un développement économique équilibré.

Il se décline concrètement par :

- la création d'une fondation d'entreprise d'intérêt général pour mettre en œuvre des actions de développement durable : protection de l'environnement, formation, éducation, activités socio-culturelles, ...
- la création d'un Comité Consultatif Coutumier Environnemental (CCCE) qui a pour objectif l'information continue des populations voisines et leur participation au programme de gestion environnemental de Goro Nickel.
- Et la mise en place d'un ensemble de mesures et d'investissements dédiés à la protection de l'environnement : un programme de reboisement d'envergure, la création de pépinières, la formation et le recrutement de techniciens environnementaux locaux,...

Contact Presse

Goro Nickel SAS

Florence Vanin

Tél : 23 50 20 / Mob : 76 17 01

Florence.vanin@valeinco.com